

Service de la Réglementation
7151, rue Jean-Talon Est, Anjou (Québec) H1M 3N8
Téléphone : (514) 493-3399 Télécopieur : (514) 493-3379
Internet: reglementa@telebec.qc.ca


Telebec

Anjou, le 14 septembre 2005

Madame Diane Rhéaume
Secrétaire générale
Conseil de la radiodiffusion et
des télécommunications canadiennes
Ottawa, Ontario
K1A 0N2

SECRETARIAT
APPLICATION TRACKING

8340 - TS - 0856/10

SEP 14 2005

AG 0856/03

SECRETARIAT
SUIVI DES DEMANDES

Objet : Entente Télébec, société en commandite – Vidéotron Télécom Itée
Annexe C révisée

Madame:

Vous trouverez ci-joint un original de la "Schedule C" révisée, à inclure à l'entente d'interconnexion intervenue entre Télébec, Société en commandite et Vidéotron Télécom Itée et provisoirement approuvée par le Conseil dans l'Ordonnance de télécom 2005-117 datée du 24 mars 2005.

Conformément à l'article 39 de la Loi sur les télécommunications, les informations contenues dans cette annexe sont produites à titre confidentiel au motif que leur divulgation risquerait vraisemblablement soit de causer à Télébec des pertes financières appréciables ou de nuire à sa compétitivité, en permettant à des concurrents actuels ou éventuels de développer des stratégies de mise en marché de nature à causer un préjudice sérieux et direct à l'entreprise. Aucune version abrégée de cette "Schedule C" n'est produite car elle serait sans signification.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Allen Mercier
Directeur – Recherche réglementaire

p.j.: Annexe C
k/crtc/correspondance/